



## **Déclaration liminaire de la CGT Finances publiques 39 CHSCT du 26 Avril 2016**

**Monsieur le président,**

Vous nous avez réunis aujourd'hui principalement pour aborder le regroupement des SIE de Lons-Le-Saunier et de Poligny.

Ce projet, que vous avez annoncé officiellement aux chefs de postes et à leurs adjoints le 16/03, et que vous avez annoncé aux organisations syndicales le 18/03, a créé un véritable choc auprès des agents A, B et C du département.

En réalité, ce n'est pas seulement le SIE de Poligny qui est concerné par ces restructurations. A l'horizon 2019, ce sont également les SIE de Dole et Saint Claude qui seront transférés à Lons le Saunier..

Ces attaques du réseau sont incompréhensibles. La plus petite structure concernée par ces restructurations compte 9 emplois au TAGERFIP et 7 agents en poste. Si vous restructurez de tels services, c'est la quasi intégralité des services du jura qui est menacée : trésoreries de proximité, mais également, PRS, PCE, PCRCP.

Face à cette attaque du service public, les 3 Organisations Syndicales représentatives du département ont déposé un préavis de grève local le 31/03. Avec plus de 34% de grévistes dans le département et même plus de 63 % dans les services concernés (données qui n'ont d'ailleurs pas été communiquées sur Ulysse Jura malgré notre demande écrite), les agents vous signifient un véritable rejet de ce projet.

Plus de deux tiers des agents des SIE et SIP/SIE ont accepté de perdre une journée de salaire pour manifester leur désapprobation des projets de restructurations des SIE dans le Jura. Ce n'est pas anodin et extrêmement significatif du sens du service public qui nous anime.

Et c'est bien la preuve que les Organisations Syndicales élues dans le Jura sont vraiment représentatives des aspirations des personnels. Oui Monsieur le président, c'est bien la parole des agents que nous vous rapportons.

Nous savons tous ici que le groupe de travail national évoquait 2 possibilités pour les SIE: soit une restructuration, soit une répartition des tâches mutualisées entre SIE sans tenir compte des critères géographiques. Cette deuxième hypothèse n'a jamais été envisagée sérieusement, nous le regrettons.

En ce qui concerne le rapport d'audit, dans la mesure où le SIE absorbant n'a pas été audité, nous émettons des doutes sur la nature des perspectives envisagées. Comment ne pas penser que la décision était déjà prise bien avant la rédaction de la première ligne de ce rapport.

De plus, aucun élément chiffré n'ayant été communiqué aux Organisations Syndicales, nous n'avons pas d'éléments nous incitant à être favorables à cette restructuration.

Et que dire de l'information des agents ? En effet, des interrogations subsistent. Bien que nous vous ayons posé ces questions le 18 mars et que les agents eux-mêmes vous les aient posées quand vous êtes allés les voir, ils n'ont reçu à ce jour aucune réponse.

- Que se passe-t-il si la moitié seulement des agents souhaitent suivre la mission ?
- A partir de combien d'agents une antenne est-elle réalisable ?
- Quel kilométrage est pris en compte dans le calcul de la prime de restructuration ?

Les agents sont en fortes demandes auprès de nous, et grondent contre certains chefs de services plus intéressés par leurs promotions que par le sens du service public qui devrait tous nous animer.

Nous ne sommes pas des agitateurs, mais des représentants élus, nous vous faisons un rapport fidèle des attentes de nos collègues.

Une restructuration n'est viable que si elle a été suffisamment préparée, et que si elle a l'accord des principaux intéressés. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Continuer dans cette voie c'est, selon nous, aller droit à l'échec et à l'abandon de l'accueil physique, signe évident du retrait de l'Etat du monde rural.

Nous savons que vous n'êtes pas sectaire et que vous recherchez autant que faire se peut le consensus.

Nous en appelons à votre sagesse, à votre sens du service public et à votre sens du dialogue social, et nous vous demandons de ne pas aller vers une restructuration au 01/01/2017 qui n'apportera rien en terme de qualité de service puisqu'aucun agent supplémentaire ne sera affecté dans des services déjà en sous-effectifs.

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans vous faire part, concernant les SIP, des remontées de certains de nos collègues en réception, qui ont des usagers extrêmement mécontents des nouvelles obligations concernant les télé procédures. Certains demandent même à nos collègues où signer des pétitions qui leur permettraient de manifester leur mécontentement..

Nous vous remercions de l'attention que vous apportez à nos propos et espérons, au cours de ce CHSCT, pouvoir avoir un véritable dialogue constructif ainsi que de véritables réponses sur les attentes des agents concernés.

Nous souhaitons que cette déclaration liminaire soit jointe au procès verbal.